

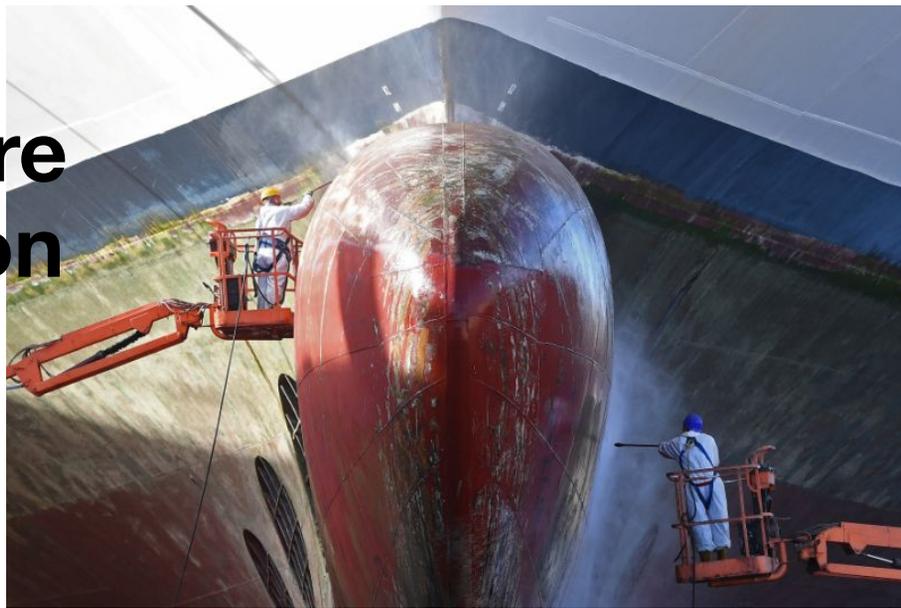
Rechercher

Rechercher



Marseille : un capitaine de navire jugé pour pollution de l'air

M6info 8 juillet 2018

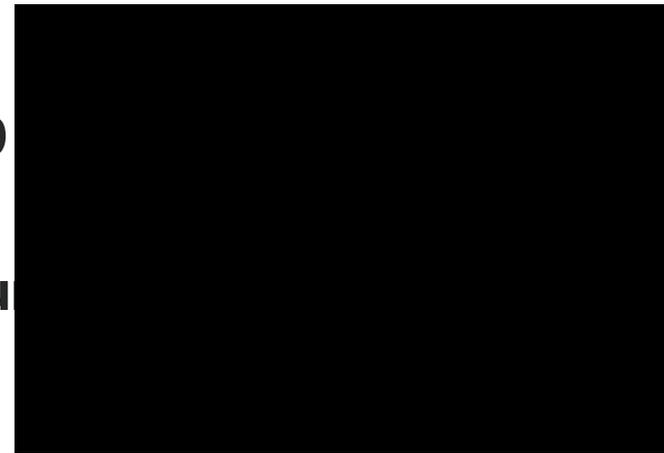


AFP BORIS HORVAT

Un capitaine de navire de croisière doit être jugé, lundi 9 juillet, devant le tribunal correctionnel de Marseille pour avoir enfreint les normes anti-pollution.

C'est une première. La comparution du capitaine de L'Azura, un géant des mers de 300 mètres de long et qui peut accueillir jusqu'à 3 000 passagers, est sans précédent sur le littoral méditerranéen et probablement en France.

L'homme, qui n'est pas Français mais dont la nationalité n'a pas été précisée avant le procès, risque en théorie un an de prison et 200 000 euros d'amende. Le fioul brûlé par le paquebot qu'il commandait avait été contrôlé le 29 mars dans le



Mondial : J-1 avant le match avant France Belgique

M6info - Vidéos

port de Marseille, dépassant les valeurs limite souffre des normes européennes anti-pollution

Une teneur en soufre trop élevée

La teneur en soufre relevée atteignait 1,68%, et est donc au-dessus de la limite de 1,50% inscrite dans la réglementation de 2015 pour les navires transportant des passagers en Méditerranée. Pour les autres bateaux, la limite est à 3,5%. Le capitaine avait été auditionné quelques jours plus tard lors d'une escale dans le port de Var, et il avait reconnu les faits. L'emploi de fuel non respectant pas les normes en vigueur permet de réduire de façon générale aux compagnies de limiter leurs coûts

Lutter contre la pollution atmosphérique

En annonçant en avril d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de ce capitaine de navire, le procureur général de la République, Xavier Tarabeux, avait frappé un grand coup en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. La pollution générée par les navires, de plus en plus gros, qui brûlent un fuel lourd et très néfaste, est un point noir dans la région phocéenne, premier port de France et qui mise beaucoup gros sur le développement des croisières.

D'une manière générale, les normes de pollution des navires seront nettement durcies à partir du 1er janvier 2020, pour tous les types de navires avec une teneur en soufre abaissée à 0,5% pour tous.



Voir les réactions (7)

[Connectez-vous pour publier un message.](#)

 Tout commentaire contraire à la réglementation en vigueur (et notamment tout commentaire à caractère



Congrès de Versailles : comprenez-vous le boycott de certains parlementaires ?

Oui

Non



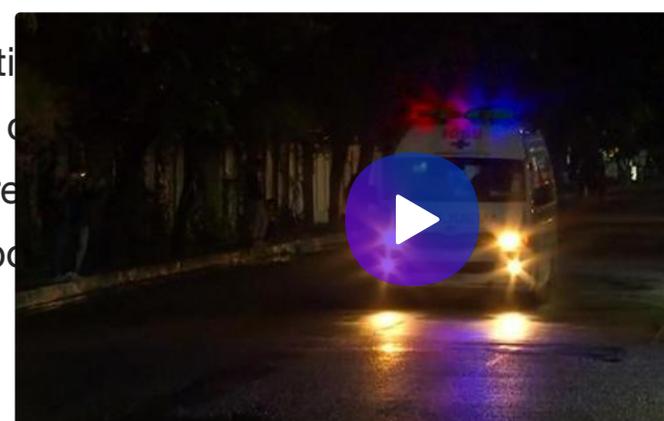
1 / 38

14,953 Voix

À lire aussi



Le Congrès de Versailles boudé par certains députés



Thaïlande : 4 enfants secourus, opérations suspendues



Glaces : la folie macarons